

STATION AVGAS

1 – TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les règles d'exploitation générales sont :

- Le Code de l'Aviation Civile ;
- L'arrêté préfectoral en vigueur, relatif aux mesures générales de sécurité applicables sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu
- L'arrêté préfectoral en vigueur, relatif aux mesures générales de sûreté applicables sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu
- Instruction Technique sur les Aérodomes Civils (ITAC) – Direction Générale de l'Aviation Civile.
- Conditions d'Homologation et d'Exploitation des Aérodomes (CHEA).

2 – TERMINOLOGIE

2.1 - Abréviations :

ACM : Aéroport Cannes-Mandelieu
ATC : Air Traffic Control (heures d'ouverture du contrôle aérien)
PCH : Poste Contrôle Hydrocarbures
PGE : Poste Gestion Escale

2.2 - Définitions :

Taxiway : Voies de circulation des avions.

3 – MODALITES D'EXPLOITATION DE LA STATION AVGAS

La station AVGAS est utilisable par des aéronefs à voilure fixe de type monomoteurs ou bimoteurs dont l'envergure ne doit pas être supérieure à 12 mètres et dont la longueur ne doit pas être supérieure à 11.70 mètres.

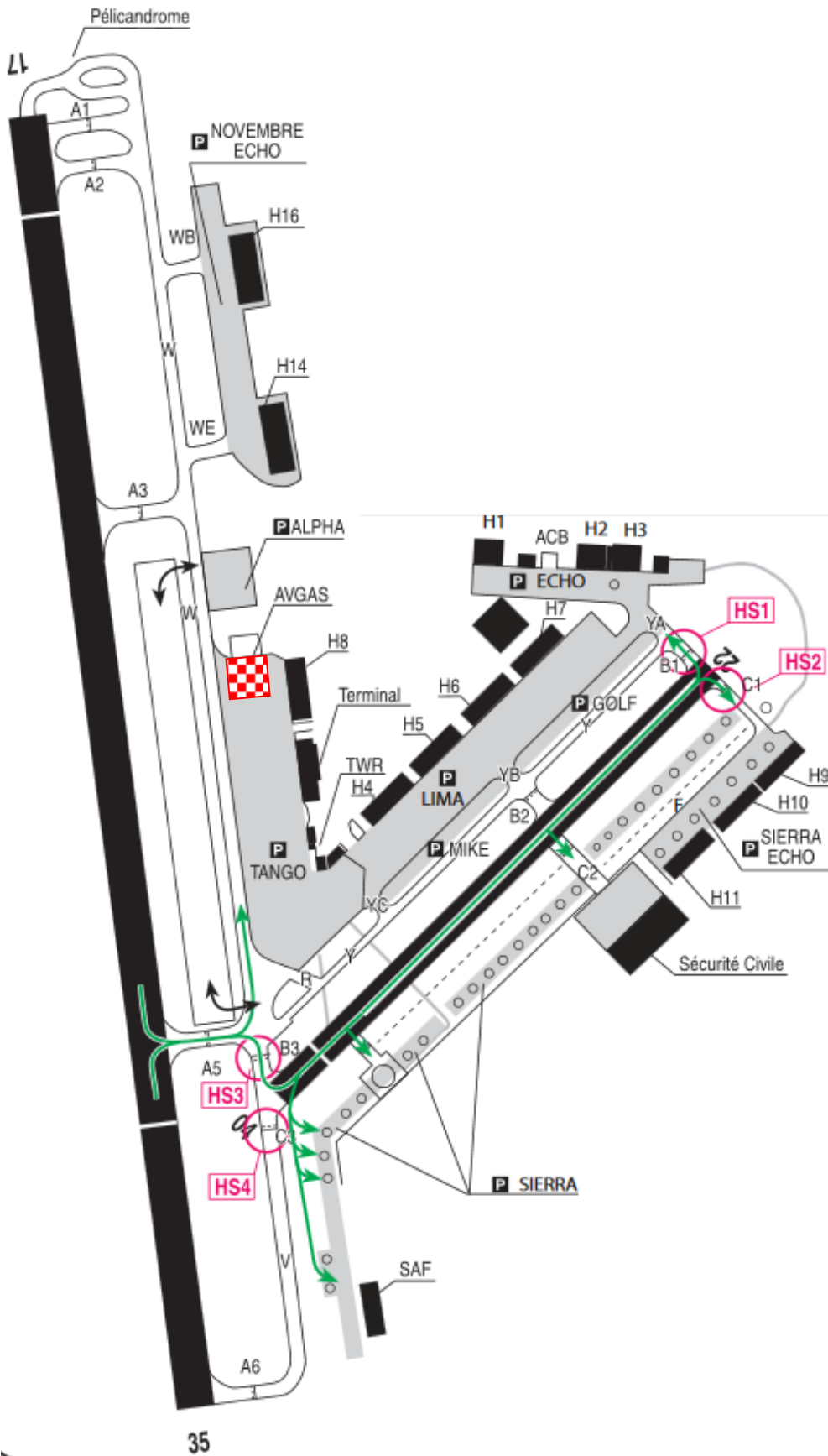
L'utilisation de la station par les hélicoptères est interdite.

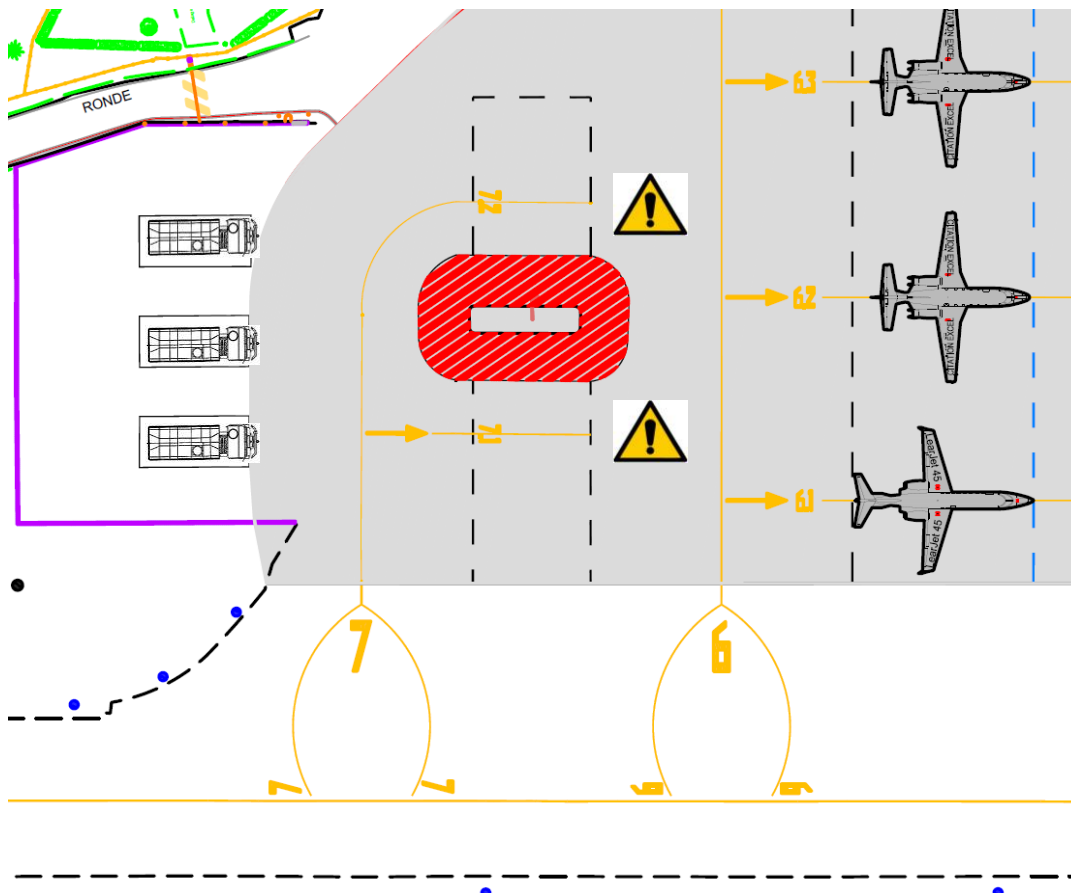
La station compte deux postes de distribution :

- La pompe n° 1, située côté taxiway W pour les paiements par carte bancaire.
- La pompe n°2, située côté PCH, pour les paiements par carte Air BP.

Les opérations d'avitaillement sont effectuées sous l'entière responsabilité des équipages.

Le stationnement aux postes de distribution ne doit pas excéder le temps nécessaire à l'avitaillement.





3.1- Arrivée :

L'arrivée des avions se fait de façon autonome, sous la responsabilité du pilote.
Le stationnement sur les deux postes d'avitaillement se fait parallèlement aux distributeurs.

3.2- Départ :

Le départ des avions se fait de façon autonome après contact radio avec la tour de contrôle.

4 – RAPPEL DE SÉCURITÉ



L'aéronef doit être positionné à l'intérieur des pointillés blancs durant toute la durée de l'opération d'avitaillement. Notamment pour la mise en route
Ne pas quitter le poste de distribution sans avoir pris contact avec la tour de contrôle.
Rester vigilant au souffle des réacteurs des aéronefs qui circulent et stationnent en ligne 6

La circulation des camions d'avitaillement à proximité immédiate du poste fixe nécessite une attention particulière de la part des équipages et des agents avitailleurs lors des déplacements mutuels, afin d'éviter tout risque de collision.

Les déplacements piétons entre la pompe et le PCH doivent être effectués avec une attention particulière portée aux mouvements environnants des aéronefs et camions d'avitaillement.

L'embarquement / débarquement des passagers et bagages est autorisé, sous la responsabilité du pilote, dans la mesure où il n'interfère pas et s'effectue avant ou après les opérations d'avitaillement.
Les passagers et bagages devront avoir quitté la zone pendant l'opération d'avitaillement.

Les consignes de sécurité à l'avitaillement affichées sur la station doivent être strictement respectées. Notamment l'interdiction d'utiliser tout type d'appareils électroniques (appareil photo, cigarette électronique, téléphone,...)

En cas de besoin ou d'urgence se rendre au bureau PCH et prendre contact avec les avitailleurs.

ANNEXE
Typologie des avions, susceptibles d'utiliser la Station Avgas.¹

CARACTERISTIQUES AVIONS	Code Avion	Monomoteur	Bimoteurs	Jet A1	Avgas 100LL	Envergure (m)	Longueur (m)	Hauteur (m)	MTOW (kgs)
Beechcraft									
Baron 58	BE58		x		x	11,53	8,61	2,92	2450
Beechcraft/Hawker/Raytheon									
Queen Air 80	BE80		x		x	12,98	10,82	4,33	3992
36 Bonanza	BE36	x			x	10,21	8,38	2,62	1656
35 Bonanza	BE35	x			x	10,2	8,4	2,31	4490
Baron	BE58		x		x	11,53	8,61	2,97	2495
Duke	BE60		x		x	11,96	10,31	3,76	3050
Duchess	BE76		x		x	11,58	8,85	2,89	1780
Beech 77 Skipper	BE77	x			x	9,14	7,28	2,41	760
Cessna									
Skywagon 180	C180	x			x	10,92	7,85	2,36	1270
Skywagon 185	C185	x			x	10,92	7,81	2,39	1520
Skymaster	C337		x		x	12,1	9,09	2,84	2000
Skylark	C175	x			x	10,97	8,08	2,72	1066
Skylane	C182	x			x	10,97	8,84	2,84	1411
Skyhawk	C172	x			x	11	8,28	2,72	1111
Station air	C206	x			x	10,97	8,61	2,83	1633
T310	C310		x		x	10,67	8,23	3,2	2087
Golden Eagle	C421		x		x	12,53	11,09	3,49	3379
Corvalis	COL4	x			x	10,9	7,68	2,74	1542
Aerobat	C150	x			x	10,11	7,24	2,63	726
Cirrus									
SR20	SR20	x			x	11,68	7,92	2,71	1386
SR22	SR22	x			x	11,68	7,92	2,71	1542
Diamond									
Diamondstar 40	DA40	x			x	11,9	8,1	1,98	1198
Eads Socota									
TB 20	TRIN	x			x	9,97	7,75	2,75	1400
Mooney									
Mooney 20	M20P	x			x	10,97	8,13	2,59	1452
Piper									
Cherokee	P28A	x			x	9,18	7,08	2,25	975
Navajo	PA31		x		x	12,4	9,94	3,96	2948
Malibu Mirage	PA46	x			x	13,1	8,8	3,4	2329
Tomahawk	PA38	x			x	10,36	7,04	2,77	760
Seneca	PA34		x		x	11,9	8,7	2,98	2155
Seminole	PA44		x		x	11,8	8,4	2,6	1723
Robin									
DR 400	DR40	x			x	8,72	6,96	2,29	1100

¹ Liste purement informative et non exhaustive. Informations extraites du site <http://www.airliners.net/aircraft-data/> et des sites des constructeurs désignés.